

DECRET N° 80-168 du 18 Juin 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique, pour compter du 17 Juin 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 17 Juin 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique, pendant l'absence du Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Juin 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPS 6 SGG 4 SPD 2 MPSAE-  
MIEPSP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections  
4 DCCT 1 ONEPI-GDE.CHANC. 2 UNB-FASJEP-PN 6 BCP 1 JORPB 1.-